



Motion pour la mise en place d'un projet pilote de chantier électrifié

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Considérant que le Conseil communal a déclaré parmi ses priorités le changement climatique et la transition énergétique;
- Considérant l'importance des innovations contre le réchauffement climatique et la transition énergétique;
- Considérant le rôle important que les communes jouent dans la promotion des innovations contre le réchauffement climatique;
- Considérant que la Ville de Luxembourg soutient la recherche et l'innovation;
- Considérant que les chantiers émettent des gaz à effet de serre, des particules fines, des oxydes d'azotes (NOx) ainsi que des émissions sonores, nuisant tous à la santé et au bien-être des habitant:es de la Ville de Luxembourg;
- Considérant que des villes comme Oslo et Trondheim ont déjà mis en place des chantiers électrifiés, et ont déterminé des objectifs ambitieux (100% de chantiers électrifiés jusqu'en 2025);

invite le Collège Échevinal

- A analyser la faisabilité de chantiers électrifiés, en y associant les parties prenantes relevantes.
- A mettre en place un premier projet pilote d'un chantier électrifié et à procéder à son évaluation.

Luxembourg, le 5 novembre 2023

Nicolas Back, déli gréng